

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des Trois Vallées),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Pierre SANTY)

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 21

Ayant pris part au vote
(vote public) : 22

- o Pour : 22
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

Date de convocation :

Le 26 mars 2024

Date d'affichage :

Le 26 mars 2024

DELIBERATION N° :

DC/2024-04-08/27

OBJET DE LA SEANCE :

Centre de loisirs
(Saint-Romain-Lachalm)

Travaux de rénovation

Demande de subvention

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, GOUY Pascal, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, BERTHOLON Michel, PEYRARD Nicolas, POINAS Jean-Michel, et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusés : Néant

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

Pouvoir : Mme JAMES M.-Laure a donné pouvoir à M. SABY F.-Régis.

M. POINAS, Vice-Président, rappelle les délibérations du Conseil Communautaire n° DC/2019-12-02/03 et DC/2019-12-02/11 du 2 décembre 2019 approuvant le transfert de la compétence « Jeunesse » à la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon ; le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes comprenant notamment la gestion et l'entretien des bâtiments mis à disposition.

Il explique que des travaux de rénovation de l'intérieur du centre de loisirs à Saint-Romain-Lachalm seraient à prévoir au vu de la relative vétusté constatée : peinture, sol et électricité.

M. POINAS propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur le plan de financement suivant :

Dépenses	Recettes
Travaux : 13 015,40 € HT	CAF : 5 206,16 €
- Peinture : 6 220,90 € HT	
- Sol : 4 399,00 € HT	Autofinancement HPVc : 7 809,24 €
- Electricité : 2 395,50 € HT.	
Total : 13 015,40 € HT	Total : 13 015,40 €

AR Prefecture

043-244300307-20240408-DC2024040827-DE
Reçu le 16/04/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le projet de rénovation du bâtiment du centre de loisirs à Saint-Romain-Lachalm,
- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant présenté ci-dessus,
- sollicite la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Loire pour une subvention la plus élevée possible,
- dit que les dépenses relatives à ce projet ont été inscrites au budget primitif 2024,
- charge M. le Président de déposer le dossier de demande de subvention correspondant,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de prendre toutes décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Jean-Pierre SANTY
Secrétaire de séance,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20240408-DC2024040827-DE
Reçu le 16/04/2024